

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Furniture Division/Division des produits de  
l'ameublement  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Furniture for Work Spaces	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60PQ-140003/A	<b>Date</b> 2015-09-09
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60PQ-140003	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 025
<b>File No. - N° de dossier</b> pq416.E60PQ-140003	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PQ-416-66821	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2015-02-19 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-09-29</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Clouthier, Chantal	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pq416
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-7184 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60PQ-140003/A

Amd. No. - N° de la modif.

025

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq416

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60PQ-140003

File No. - N° du dossier

pq416E60PQ-140003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Supprimer: modification 024 au complet

Cette modification 025 est porté à répondre aux questions et de modifier l'invitation de la manière suivante:

### **1 - Questions / Réponses:**

Q.243: En 1b, vous demandez un bahut avec deux tiroirs-classeurs. Voulez-vous dire un bahut avec un tiroir ordinaire et un tiroir-classeur?

Un bahut avec deux tiroirs-classeurs est trop haut pour ajouter une huche.

R.243: Dans la catégorie 1b, nous demandons un bahut à hauteur fixe conformément à l'article 6.1 de la norme CAN/CGSB-44.227-2008. Ce type de rangement peut recevoir deux tiroirs-classeurs et aussi permettre d'installer une huche sur le dessus sans que l'ensemble ne soit trop haut.

Q.244: Sur la page de produits 1b, lignes 698 à 708, vous avez spécifié deux tiroirs-classeurs. S'agit-il d'un tiroir ordinaire et d'un tiroir-classeur plutôt et lorsque vous mentionnez tiroir-tiroir, les tiroirs sont-ils côte à côte?

R.244: Le catalogue de référence 1b ne vise que les façades des deux tiroirs-classeurs du bahut.

Q.245: Les questions suivantes sont liées à l'annexe B-1, catégorie 1B V4 :

1. Les éléments de rangement supérieurs soutenus par les murs et les cloisons sont demandés en métal seulement. Notre préoccupation est la suivante : a) Cette exigence aura pour effet de limiter le nombre de fournisseurs conformes et b) le fini et le style pourraient ne pas s'harmoniser avec les autres éléments de rangement comme les armoires de rangement, les éléments de rangement bas ou bahut et les éléments de rangement supérieurs dans le même poste de travail ou bureau. Peut-on offrir des éléments entièrement revêtus de stratifié (contour et façades)? Ou bien, peut-on offrir des façades stratifiées avec le contour métallique?
2. Les éléments de rangement supérieurs et les bahuts plus larges que 42 po sont généralement dotés de plus de deux portes à charnières, car les portes seraient trop grandes. Par exemple, chacune des deux portes d'une unité de 48 po de largeur mesurerait 24 po de largeur et, à l'ouverture, empiéterait trop dans l'espace de l'utilisateur. Pourrait-on offrir des unités comportant plus que les deux portes à charnières indiquées dans le document lorsque les éléments de rangement mesurent plus de 42 po de largeur?
3. Les exigences relatives aux armoires de rangement personnel (lignes 2113 à 2176) ne sont pas clairement décrites. Veuillez clarifier et/ou fournir une illustration des exigences.
4. Les articles aux lignes 2052 à 2069 sont spécifiés « sans porte ». Veuillez clarifier à quel endroit sont « sans porte » renvoie et fournir une illustration des exigences.

R.245:

- 1- A- Oui, seul un fini métallique est exigé présentement, mais il est possible que TPSGC accepte éventuellement d'autres finis.  
B- TPSGC est conscient que les finis pourraient ne pas être parfaitement harmonisés. Les finis métalliques seront choisis au moment de l'attribution du contrat par l'utilisateur désigné.

C- Non, les unités entièrement revêtues de stratifié ne sont pas permises présentement, mais il est possible que TPSGC accepte éventuellement se finis.

- 2- Oui, nous accepterons des éléments de rangement supérieurs avec plus d'une porte à charnières. L'annexe A-1 n'est pas prescriptive quant à la quantité de portes à charnières.

Les éléments de rangement supérieurs de la gamme standard du fabricant seront acceptables, pourvu qu'ils respectent les exigences de tous les articles pertinents de l'annexe A-1.

- 3- Il existe diverses combinaisons et configurations de armoires de rangement personnel. Il faut lire la description de gauche à droite et de haut en bas. Veuillez prendre note que, dans le cas du caisson, il faut lire la description de haut en bas.
- 4- Les articles des lignes 2052 à 2069 ressemblent à une grande penderie autostable avec des tablettes ouvertes, autrement dit, une bibliothèque sans portes.

Q.246: Les articles 2182 et 2183 (« Gable end ») ne comportent que des finis stratifiés. Le fait de restreindre au stratifié le type de fini possible pour les (« Gable end ») n'est d'aucune utilité et limite le nombre de fournisseurs. Veuillez permettre l'offre de finis métalliques.

R.246: Les (« Gable end ») se trouvent dans le catalogue 1b – v4 à Work Surfaces / Surfaces de travail, Supports / Supports, Gable end, Laminate / Stratifié; TPSGC ne permettra pas de finis métalliques pour ces articles, mais pourrait éventuellement permettre des finis métalliques pendant la période de mise à jour.

Q.247: Un grand nombre des bahuts et des huches ou des éléments de rangement supérieurs indiqués sur la liste sont accompagnés d'une description correspondant à des produits qui auraient des configurations et des dimensions non conformes aux recommandations de l'industrie. Par exemple, les articles des lignes 733 à 742 et 755 à 764 sont décrits comme étant des bahuts de rangement inférieur avec deux portes à charnières et ouvert-fermé. Les dimensions de certains des bahuts décrits exigeraient de très petites portes. Par exemple, un bahut de 36 po de largeur = 2 portes de 9 po de largeur + un placard ouvert de 18 po de largeur. Habituellement, un bahut de 36 po de largeur serait doté d'une seule porte.

Un autre exemple serait les articles 1318 à 1326, soit les huches avec deux portes à charnières. Deux portes sur des huches mesurant plus de 48 po de largeur seraient de très grandes portes qui, à l'ouverture, empiéteraient très loin dans l'espace de l'utilisateur.

Veuillez supprimer le nombre de portes dans la description de ces articles, afin que les fournisseurs puissent offrir des meubles ayant des dimensions et des configurations standards dans l'industrie.

R.247: TPSGC supprimera la quantité de portes de la description des éléments de rangement inférieurs ou bahuts et des éléments de rangement supérieurs ou huches, veuillez vous reporter au catalogue des produits modifié, catégorie 1b – Cloisons interraccordables et systèmes autostables.

Q.248: La description des articles des lignes 798 et 820 mentionne que ces articles mesurent 24 po de largeur et qu'ils sont dotés d'une porte à charnières et de deux tiroirs -classeurs. Ces unités sont trop étroites pour cette configuration, veuillez modifier la description ou la supprimer.

R.248: Veuillez vous reporter à la PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, article 1.2.3. Aucune modification ne sera apportée au catalogue concernant cette demande.

Q.249: La description des articles des lignes 809 et 831 mentionne que ces articles mesurent 24 po de largeur et qu'ils sont dotés d'une porte coulissante et de deux tiroirs-classeurs. Ces unités sont trop étroites pour avoir cette configuration, veuillez modifier la description ou la supprimer.

R.249: Veuillez vous reporter à la PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, article 1.2.3. Aucune modification ne sera apportée au catalogue concernant cette demande.

Q.250: Les articles des lignes 853 à 863 sont décrits comme des bahuts de rangement inférieur avec une configuration à porte coulissante. Dans le cas de certaines dimensions des bahuts décrits, les portes coulissantes seraient très petites, ce qui en limiterait l'utilisation. Veuillez supprimer les dimensions inférieures à 42 po de largeur dans cette catégorie.

R.250: Veuillez vous reporter à la PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, article 1.2.3. Aucune modification ne sera apportée au catalogue concernant cette demande.

Q.251: *Vous trouverez ci-joint les spécifications de TPSGC. À titre de fabricant de produits ergonomiques, nous avons mis en place un programme d'ergonomie en collaboration avec des ergonomes de partout en Amérique du Nord. Dans cette optique, nous travaillons directement avec les entreprises qui ont normalisé notre support à clavier et beaucoup d'autres articles. Dans ce processus, des ergonomes ont fait des analyses et ont défini un besoin commun d'avoir des supports à clavier pouvant être réglés à 3,5 po sous le bureau et à ½ po au-dessus du bureau.*

*Ces spécifications conviennent à des personnes mesurant de 4 pi 6 po à 6 pi 2 po.*

*Les personnes de plus grande taille auraient besoin d'un support réglable permettant de travailler assis ou debout qui correspondrait à des spécifications différentes.*

*Ce support à clavier professionnel représenterait aussi un avantage pour TPSGC en ce qui concerne la qualité et le coût.*

*Sans toutefois modifier l'ensemble de vos spécifications, nous demandons que la tolérance de 0,75 po soit élargie à 1,5 po.*

*J'espère que vous prendrez en considération cette demande d'un léger ajustement.*

R.251: L'exigence de l'annexe A-1, article 10.1.1, et des publications subséquentes citées dans l'annexe A-1, répond aux besoins de la majorité des clients du Canada en matière de supports à clavier. Par conséquent, cette demande de modification est refusée.

Q.252: Question : 238. Le gouvernement a répondu que le prix des prises n'a pas à être inclus dans le prix plafond, mais que le prix du harnais doit l'être. Se pose maintenant la question du démarreur qui relie le système à la source d'alimentation et les prises à chacun des postes de travail.

Notre question est la suivante : où l'UI peut-il trouver le coût des prises et des démarreurs? Afin de vous donner une idée de l'incidence sur les coûts, chaque démarreur se vend 280 \$ et vous en avez besoin d'un pour 10 postes de travail. Les prises se vendent environ 272 \$ par poste de travail. Dans le tableau 9 de l'invitation à soumissionner (version 2 de l'appel d'offres), il ne semble pas y avoir d'endroit pour indiquer ces prix. Ils ne peuvent certainement pas être inclus dans l'allocation de 3 % pour le matériel, et dans le tableau 4 (Produit optionnel), il est indiqué « ne dépassent pas le prix plafond ». Étant donné que les prises ne sont pas incluses dans les prix plafond, cela ne s'y applique pas non plus.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question.

R.252: Les démarreurs et les prises sont considérés comme du matériel supplémentaire et ne seront pas inclus dans la liste de produits. Le matériel supplémentaire figure à l'article 8 du tableau 9. Si un client veut connaître le prix d'un matériel supplémentaire en particulier (par exemple, un démarreur), nous lui recommandons de communiquer avec le fournisseur directement.

## **2 - MODIFICATION(S) :**

A) A l'annexe A-1, section 2.0 Publications et exigences d'essai:

INSÉRER: **2.3 PRIORITÉ DES DOCUMENTS**

INSÉRER: 2.3.1 En cas de divergence entre l'annexe A-1 ainsi que les publications et les exigences relatives aux essais de la section 2.0, il importe de suivre l'ordre de priorité suivant :

- i) ANNEXE A-1 spécifications pour des postes de travail;
- ii) la norme CAN/CGSB-44.227;
- iii) la norme CAN/CGSB-44.229;
- iv) toute autre publication citée dans les normes en ii) et iii).

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.**